



# La santé nous tient à cœur



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
**Office fédéral de la santé publique OFSP**

## Notre mission

**Nous mettons nos compétences à la disposition de la santé publique, promouvons un mode de vie sain et nous engageons pour le bien-être de la population. Nous veillons à ce que notre système de santé reste performant et abordable.**

La santé est bien plus que la simple absence de maladie ; elle est en effet indispensable pour vivre de manière productive et autonome. Les dispositions principales concernant la santé sont réglementées dans la Constitution fédérale. Notre office est compétent pour plus de 20 lois et de nombreuses ordonnances.

L'éventail des domaines qui nous sont attribués est relativement large : assurances sociales maladie et accidents, réglementation des produits chimiques, des médicaments, des produits cosmétiques et des objets usuels, législation en matière de sécurité biologique, de recherche sur l'être humain et de médecine de la transplantation. Nous sommes responsables de la promotion de la santé, des programmes nationaux de lutte contre les dépendances et les maladies sexuellement transmissibles, de la radioprotection, de la réglementation des professions médicales et de la santé universitaires. De plus, nous représentons les intérêts sanitaires de la Suisse au sein d'organisations internationales et vis-à-vis d'autres Etats.

## Nos objectifs

**Les habitants de notre pays doivent pouvoir prendre soin d'eux-mêmes de manière compétente et responsable ; notre système de santé, qui a fait ses preuves, doit être préservé, rester abordable et accessible à tous.**

Des défis majeurs nous attendent : le nombre de personnes âgées et celui des maladies chroniques ne cessent d'augmenter, l'évolution démographique et les avancées technologiques médicales accroissent les coûts, le système de santé manque de transparence et il ne peut être que partiellement piloté. Pour surmonter durablement ces défis, le Conseil fédéral a adopté la stratégie « Santé2020 », qui comporte 36 mesures visant à améliorer la qualité de vie en Suisse, à renforcer l'égalité des chances et à améliorer la transparence et la qualité des soins. L'OFSP joue un rôle central dans leur mise en œuvre. Son objectif est de préparer de manière optimale le système de santé suisse pour l'avenir.

## **Collaboration en Suisse**

Le système de santé suisse est conçu selon le principe du fédéralisme : les compétences sont partagées entre la Confédération et les cantons. L'OFSP assume un rôle phare dans son organisation au niveau fédéral et dans la préparation des décisions politiques. Nous collaborons avec les cantons pour élaborer des stratégies et des prescriptions, et pour surveiller le système de santé ; les cantons sont responsables de l'exécution des lois fédérales et sont chargés de garantir les soins.

## **Coopération au niveau international**

L'OFSP représente les intérêts sanitaires de la Suisse à l'étranger. Notre pays participe à des organisations internationales, en particulier à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et collabore avec d'autres Etats et organisations, notamment de l'Union européenne. En mars 2012, le Conseil fédéral a adopté la stratégie globale « Politique extérieure suisse en matière de santé », qui définit le cadre de l'engagement cohérent et efficace de la Suisse concernant la santé dans d'autres pays.

## Qui sommes-nous ?

Environ 600 collaborateurs disposant de différentes formations et compétences travaillent à l'OFSP, contribuant au bien-être de la population suisse.

Directeur				
Communication & Campagnes	Assurance maladie et accidents	Politique de la santé	Santé publique	Protection des consommateurs
Etat-major de la direction	Prestations	Professions de la santé	Programmes nationaux de prévention	Radioprotection
Affaires internationales	Surveillance de l'assurance	Stratégies de la santé	Maladies transmissibles	Produits chimiques
Droit		Fonds de prévention du tabagisme	Biomédecine	Organe de réception des notifications des produits chimiques
Gestion des ressources		Service Evaluation et recherche		

■ Unités de direction ■ Divisions



Office fédéral de la santé publique

3003 Berne

T +41 (0)58 462 21 11 F +41 (0)58 463 37 72

info@bag.admin.ch [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)

#### **Impressum**

Office fédéral de la santé publique OFSP

Date de publication : février 2015

[www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)

[vente.civil@bbl.admin.ch](mailto:vente.civil@bbl.admin.ch)

Numéro de commande : 316.301.f

Numéro de publication OFSP :

2014-CC-01 2000d 1000f 500i 500e